L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 8 OCTOBRE.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—La popularité croissante de cette excellente institution a décidé le président à [illegible] de nouvelles classes pour les différentes branches d'enseignement. Des classes du soir ont aussi été formées dans l'intérêt spécial de ceux qui ne peuvent pas suivre un cours régulier d'instruction. Dans ces classes on apprendra à jouer des instruments suivants: le violon, la violoncelle, la flûte, la guitare et le mélodéon. Deux leçons par semaine et chaque leçon d'une heure; prix réduit de moitié. Cet arrangement offrira aux jeunes gens qui s'occupent d'affaires et à d'autres, une occasion de devenir musiciens, joueurs de profession ou amateurs. S'adresser au Conservatoire, 93, rue Baronne, ou par lettre, P. O. Box 1596, N. O. Lue.

TRANSPORT DE FRET DANS L'ILLINOIS—La Compagnie du chemin de fer central de l'Illinois annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle se chargera du fret à bord des steamers de première classe qui partent tous les jours pour Cairo et pour tous les points au Nord, à l'Ouest et à l'Est, aux taux les plus modérés. Les expéditeurs auront un autre avantage, il épargneront tout drayage et transfert à Cairo et leurs colis seront toujours abrités. Aucun droit de commission ne sera requis. Voilà des conditions fort libérales et nous ne doutons pas que beaucoup de gens n'en profitent. Le bureau de la Compagnie, dont M. James T. Tucker a l'agence, est rue Carondelet, No 26.

MARCHANDISES SÈCHES.—MM. J. Levois & Jamison ont maintenant en magasin tout leur stock d'importation choisi avec grand soin dans les marchés européens. Ces marchandises se recommandent donc par leur fraîcheur, leur élégance et leur nouveauté. Elles se recommandent aussi par la modicité de leurs prix, qui se comprend d'autant mieux qu'elles ont été achetées avant la hausse. Les marchands par occasion de la ville et de la campagne feront bien de prendre note de l'annonce de MM. Levois & Jamison, et les tailleurs sont prévenus que ces messieurs ont à leur service, à de libérales conditions, de très beaux draps français, allemands et américains.

SOIERIES ET NOUVEAUTÉS.—Nous signalons à nos lectrices le frais et brillant assortiment de soieries, de nouveautés de tout genre, de dentelles, de confections et autres articles de saison détaillé dans l'annonce de MM. Geo. Mc Gibbon & Co. Leur magasin, au coin des rues Canal et Bourbon, se recommande à la fois par l'élégance et le bon marché.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.—MM. L. Tramontana et F. Pace jne, viennent de former, sous la raison sociale de TRAMONTANA & CIE, une société pour continuer comme successeurs de R. Tramontana, la commission et le commerce des fruits, au No 7 de la rue Front, entre Commune et Gravier. Cette maison est établie depuis 13 ans, et fait des affaires étendues, et nous sommes convaincu que les successeurs de M. R. Tramontana continueront à lui maintenir la vogue et la réputation dont elle a toujours joui.

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER—On trouvera plus loin une grande annonce de la maison Pepin & Turcotte, rue du Canal, 158, qui vient de faire un vaste déballage de marchandises nouvelles pour la saison. Tout le stock, qui est considérable, a été acheté aux encans de New York et peut être cédé à 20 pour cent au-dessous des prix réguliers. Les dames sont invitées à aller examiner les articles qui composent ce stock avant d'acheter ailleurs.

HABITS ET LINGE FAIT.—Un des plus beaux assortiments d'habits et de linge fait qu'on puisse voir à la Nouvelle-Orléans et dans le Sud est, certes, bien celui de M. Léon Godchaux, Nos 31 et 33, rue du Canal, et 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée. Ces deux magasins sont tous deux fort riches et l'on est sûr d'y trouver tout ce qui peut être recherché pour habits d'hommes et vêtements de jeunes gens et petits garçons. Nous devons ajouter ici que la qualité des draps dans l'assortiment dont il s'agit le dispute à l'excellence de la confection et à l'élégance de la forme. Cette supériorité de confection s'explique par le fait que M. Godchaux a ici de vastes ateliers où tout se fait et se combine sous l'inspection et la direction de coupeurs habiles, choisis parmi les premiers des Etats-Unis et qui ne négligent rien de ce qui peut donner aux vêtements sortant de ces ateliers un cachet de nouveauté, d'originalité et de supériorité qui les fait briller entre tous. Le public est invité à aller voir les ateliers de M. Godchaux, rue du Canal, et nous engageons les marchands-tailleurs à aller examiner les articles qui y sont fabriqués. Ils comprendront qu'avec une organisation pareille, M. Léon Godchaux peut, en effet, comme il l'annonce, vendre tous ces beaux articles à des prix à peu près semblables à ceux du Nord.

CHAUSSURES.—Nous conseillons à nos lecteurs de parcourir l'annonce du Magasin Ste-Anne (No 65), insérée dans une autre colonne. Les marchands, les mères de familles, le public en général, trouveront un grand avantage à faire leurs emplettes dans cet établissement. M. E. Augaud, qui exploite l'industrie de la chaussure depuis nombre d'années, n'a épargné ni temps ni argent pour apporter une grande amélioration dans l'élégance de la coupe, ainsi que dans la qualité des matériaux. Saisissant toutes les occasions de bon marché, il peut offrir ses marchandises à meilleur marché que les autres marchands.

PORTRAITS GRATIS. — Toute personne qui achètera un beau cadre oval de 8 pouces sur 10 au No 151 de la rue du Canal, cadre dont le prix est d'une piastre, aura sa photographie artistement faite insérée pour rien dans le cadre. C'est là une occasion exceptionnelle de faire faire son portrait gratis.

GRANDE CONFISERIE.—Candis et sirops de fruits, pâte de jujube, chocolats, gommes, bonbons fins, toutes ces friandises se trouvent en abondance dans la grande confiserie de Norman & Reiss, rue Vieille-Levée, 131 et 133. Ces friandises ou sucreries se font remarquer autant par l'excellence de leur goût que par l'élégance de leurs formes et, comme plats de dessert ou articles de soirée, éclipsent tout. Nous recommandons au public l'annonce de la maison Norman & Reiss qui contient un aperçu des produits tout-à-fait supérieurs de leur fabrique, une des plus importantes du Sud.

MARCHÉ À LOUER.—Ce marché, attenant à la grocerie de Balejo, au coin des rues St-Charles et Jackson, est à un mille de distance de tous les marchés publics et dans la meilleure partie du Quatrième District, aujourd'hui si florissant. Ce marché, qui a été restauré tout dernièrement, sera loué à bas prix, à quelqu'un d'entendu et d'exercé dans les affaires de ce genre. La localité, sous le rapport de la population, est certainement des plus favorables.

ARTICLES POUR LA ROULAISON DES CANNES.—L'attention des planteurs et des facteurs de sucre est appelée sur l'annonce de M. Jas. G. Clark, rue des Magasins, No. 81, qui a un stock complet d'articles dont les planteurs ont besoin pendant la fabrication du sucre. M. J. Watts, (Kearny), depuis longtemps connu de nos marchands de sucre, en connexion avec la vieille maison de Kearny, Blois & Co., a été engagé pour s'occuper de cette branche d'affaires. Il donnera donc son attention personnelle à tous les ordres adressés à M. Clark.

CHAUSSURES À BON MARCHÉ.—M. John George Wagner vient d'ouvrir au coin des rues Ursulines et Dauphine, un magasin de chaussures qui est destiné à se faire une grande réputation par le bon marché de ses articles. Nous engageons nos lecteurs et nos lectrices à aller visiter le magasin de M. Wagner qui ne demandant qu'un profit modeste trouvera certainement le moyen de les satisfaire.

SUCRES, MÉLASSES, SIROPS. — Nous appelons l'attention des acheteurs de sucres et de mélasses sur les annonces de MM. A. Thompson & Cie., rue Tchoupitoulas No 48. Cette maison achète sur une grande échelle les sucres et les mélasses de la Louisiane, soit sur les plantations, soit à leur arrivée sur le marché. Ils importent également des sucres et des mélasses de l'étranger. Comme ils ont fait du sucre et de la mélasse une spécialité, les vendeurs comme les acheteurs pourront toujours traiter avec eux aux meilleures conditions possibles.

POUR VICKSBURG.—Le beau bateau à vapeur *Wade Hampton*, qui faisait deux fois par semaine le trajet d'ici à Natchez, ne fera désormais qu'un seul voyage, mais il ira jusqu'à Vicksburg. Il partira tous les lundis à cinq heures après-midi et portera les malles pour la route de Saint Francisville.

CORDES POUR NETTOYER LES BACQUES À COTON. — Nous appelons l'attention des planteurs et des facteurs de coton sur les nouvelles cordes inventées par M. Arthur Poyteux pour le nettoyage de toutes les espèces de bacques à coton. Voir l'annonce dans une autre colonne.

PIANOS DE CONCERT. — M. Louis Grunewald [illegible] d'un voyage [illegible] pianos de Steinway, Knabe et Haines, sans contredit, bien entendu, les merveilleux instruments sortis des fabriques de [illegible] garantis comme devant donner pleine et entière satisfaction. M. Grünewald annonce qu'il se contentera d'un bénéfice modeste. Il a aussi des pianos de seconde main depuis $75 jusqu'à $300. Voyez l'annonce.

MAGASIN DE THÉO. DANZIGER & FRANK.—[illegible] appellent l'attention des dames sur [illegible] leur maison; elles [illegible] par des prix [illegible] plusieurs articles, du bon marché [illegible] toutes les marchandises de saison peuvent être obtenues dans ce magasin populaire.

MAGASIN DU GAGNE-PETIT.—M. P. Israel vient d'ouvrir, au coin des rues St-Pierre et Royale, un magasin auquel il a donné un nom qui ne manquera pas de devenir populaire ici, comme il l'a été à Paris, celui de "au Gagne-Petit". Nous appelons l'attention des dames sur la liste de marchandises qu'il publie dans nos colonnes, et sur la modicité de ses prix.

AVIS.—M. V. Grosjean avertit ses amis et le public qu'il se trouve maintenant engagé par la maison B. T. Walshe, rue du Canal, No 110, où il s'empressera de répondre aux demandes qui lui seront adressées pour des articles de dessous et de linge fait pour jeunes garçons et enfants. Nous félicitons M. Walshe de s'être adjoint M. Grosjean, qui est natif de la Nouvelle-Orléans, qui a beaucoup d'amis et qui a été employé pendant six ans par la maison Pierson & Howe.

DR RANCÉ. — On verra en se référant aux annonces que le Dr Rancé a transféré son domicile à la rue Trémé No 180, entre Esplanade et Quartier.

## AFFAIRE ROCHEFORT.

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL MERLIN.

(*Audience du 20 septembre.*)

A L'AUDIENCE.

Le procès de Rochefort devait naturellement amener dans la salle où siége le Conseil un nombreux auditoire. En effet, outre les habitués de chaque jour, on remarquait de nombreuses notabilités littéraires, politiques et galantes.

Nous avons remarqué au hasard MM. Edmond Adam, d'Alchingen, [illegible] qui, du haut de la tribune du fond, est venue contempler quelques instants Rochefort entre deux gendarmes.

La séance est, contre l'ordinaire, ouverte bien avant midi. Rochefort paraît le premier. Il semble fatigué et quelque peu vieilli par la maladie et peut-être aussi par les soucis d'une longue prévention. Il est en deuil et mis avec une certaine recherche.

Mourot a grandi encore depuis sa détention; on ne sait où s'arrêtera cette croissance qui l'oblige à se courber en deux pour écouter les questions du président. Il est également en noir ainsi que Maret, qui fait mal à voir tant la maladie a fait de ravages dans cette frêle nature et qui semble grelotter sous un gros paletot d'hiver.

Le ministère public s'est, pour la circonstance, augmenté d'un fauteuil occupé par un capitaine d'infanterie qui paraît assister M. le commandant Gaveau.

L'acte d'accusation, déjà publié et lu d'une voix monotone, n'obtient qu'une médiocre attention de la part du public, qui s'occupe beaucoup plus d'être placé commodément que d'ouïr un factum judiciaire.

Enfin, l'interrogatoire commence et le silence s'établit comme par enchantement.

M. le président, au premier accusé.—Votre nom?

L'accusé. — Victor Henri Rochefort de Luçay.

D.—Votre âge?

R.—40 ans.

D.—Votre qualité?

R.—Homme de lettres.

M. le président.— Second accusé, vos noms et qualités?

Mourot. — Henri-Charles-Eugène Mourot, 23 ans, journaliste.

M. le président.—Troisième accusé, votre nom?

L'accusé.—Henri Maret, 33 ans, homme de lettres.

M. le président à Rochefort.—A quelle époque revîntes-vous à Paris?

Rochefort.—J'y suis revenu le 2 avril.

D.—Vous vous étiez fait précéder par Mourot. Il vous avait écrit à Arcachon pour vous informer de ce qui se passait à Paris.

Rochefort.—J'étais très souffrant à Bordeaux; c'est là que je fus prévenu par une lettre de ma sœur que mon père se mourait.

L'accusé Mourot.—Ma lettre est arrivée après le départ de M. Rochefort.

M. le président.—Vous avez pris des mesures immédiates pour faire reparaître votre journal?

Rochefort.—Oui, monsieur le président.

D.—Vous avez de suite encouragé la continuation de la lutte que la Commune soutenait contre le gouvernement régulier?

Rochefort.—Je demande à expliquer au Conseil ce que je suis:

On doit savoir que je ne répudie aucune responsabilité, sauf celle des actes auxquels je suis étranger. Je crois l'avoir assez prouvé par la manière dont j'ai soutenu la lutte contre l'Empire.

Aujourd'hui on semble vouloir faire de mon nom le pivot autour duquel tournent toutes les insurrections et les émeutes; il faudrait alors prendre des actes et ne pas se borner à échafauder contre moi une sorte d'accusation de complicité morale. Or, voici le rôle que j'ai joué sous la Commune:

Au moment où éclata la guerre contre la Prusse, j'étais en prison à Sainte-Pélagie. J'ai compromis ma popularité et sacrifié mes intérêts. Je ne croyais pas devoir approuver la guerre, je ne voulais pas aller contre l'élan de la nation, et j'ai préféré sacrifier ma popularité.

Au 4 septembre, on est venu me chercher dans ma prison pour me conduire à l'Hôtel-de-Ville. A ce moment ma popularité était dans toute sa fraîcheur, je tenais dans ma main toute la force populaire de Paris. Or, si j'avais eu une ambition personnelle quelconque je pouvais la satisfaire, c'était le moment. Je n'avais d'autre but, au contraire, d'autre pensée que la défense du pays, que la victoire sur les Prussiens. J'eus une confiance, mais une confiance absolue dans le général Trochu, à ce point que mes collègues me plaisantaient. Aujourd'hui, il est vrai, le général me récompense par une lettre où il a l'air de faire peu de cas de mon concours, auquel pourtant il tenait beaucoup alors. S'il y avait un homme qui n'eût pas le droit de me jeter une accusation c'était certainement le général.

Je lui sacrifiai jusqu'à ma fortune, et je vous en donne la preuve: une lettre du général Cluseret ayant paru dans la "Marseillaise," lettre que je jugeais odieuse et de nature à exciter à la guerre civile, je donnai ma démission de rédacteur en chef et fis cesser la publication du journal. Que me coûtait ce sacrifice? Au moins 30,000 francs que j'aurais dans mon portefeuille si le journal eût continué à paraître pendant tout le temps du siége. Or, après avoir payé 11,500 fr. d'amende sous l'empire, il ne me restait, lorsque je sortis de prison, que 15 francs et cependant je refusai l'offre que me faisait le ministère des finances de me payer mon indemnité arriérée de membre du Corps législatif. Je ne voulais pas être à charge au trésor de mon pays, déjà si obéré.

Voilà comment j'ai compris mon devoir.

Depuis, après l'armistice, ne pouvant plus rien pour la défense nationale, je repris la publication du "Mot d'Ordre." Le gouvernement reconnut bien mal mon abnégation puisque trois semaines après, il supprimait mon journal, et cela pour un article qui ne respirait que la haine de l'étranger. Je tombai malade alors et je quittai Paris.

Je sais qu'il y a une certaine opinion qui tend à me rendre responsable de tous les désastres. Ceux qui n'avouent pas leur haine contre l'ancien éditeur de la "Lanterne" propagent ces préventions; mais je parle devant des juges, et je puis dire que, si j'ai protesté contre les attaques portées contre la République, j'ai protesté plus encore contre les incendies, contre les massacres de la Commune, au risque d'avoir le sort de Chaudey.

Je proteste contre l'accusation d'avoir poussé à la démolition de la maison de M. Thiers et aussi contre les réquisitions qu'on m'impute d'avoir conseillées. Ce que je voulais, c'était la [illegible] des biens du clergé comme en Italie. Je voyais là un moyen de payer les Prussiens.

M. le président.—Nous recueillons ces explications, mais elles ne concernent pas, ce me semble, à vous excuser. Avec votre patriotisme ardent et votre intelligence, vous n'avez pas pu ne pas comprendre que la Commune se mettait en guerre avec la France, avec le gouvernement nommé par la France.

Rochefort.—C'est vrai, mais aussi ce n'est pas moi qui avais fait le gouvernement du 18 mars, je l'ai trouvé établi en arrivant à Paris. Je suis resté journaliste; je protestai, je ne dis pas courageusement, mais témérairement contre les actes qui me paraissaient blâmables, contre les décrets, contre les arrestations, les violences, les massacres.

M. le président.—Sans doute il est des actes qu'un homme comme il faut, qui a reçu une certaine éducation, répugne à patronner, tels sont les assassinats, les incendies; mais, en somme, vous avez continué à exciter à la guerre civile en attaquant le gouvernement par le ridicule, qui, vous le savez mieux que personne, tue en France.

Aujourd'hui vous êtes accusé de complicité dans l'attentat ayant pour but de renverser le gouvernement.

Cela résulte de beaucoup d'articles, notamment d'un article où vous comparez l'Assemblée nationale à une maison de santé, où vous dites qu'il la faut mettre en interdit.

Rochefort—Je ne défends pas la forme de mes articles. Elle est ironique, [illegible], passionnée; mais le fond de ces articles est encore un appel à la conciliation.

M. le président—Nous n'avons pu en découvrir la trace nulle part.

Rochefort—Lisez le *Vengeur*. [illegible] vous verrez que les membres de la Commune m'y traitent comme le dernier des misérables.

M. le président—Ce sont là des points que votre défenseur pourra développer.

Voici un autre article où vous dites:

"Je compte beaucoup sur les batteries de la porte Maillot pour [illegible] les Versaillais; je compte [illegible] plus encore le mouvement des grandes villes......

Etait-ce donc là de la conciliation? (Signe affirmatif de Rochefort.) Il faut, en vérité, être très fort pour découvrir dans les articles ce que vous voulez y voir. [illegible]

Rochefort—Je ne fais pas de personnalité.

D.—Le 5, vous vous plaignez encore du bombardement. Or, la Commune n'avait-elle [illegible] la même manière de juger?

Rochefort—Je n'étais pas de la Commune, j'étais journaliste; j'appréciais les actes du gouvernement. Cela ne m'empêchait pas d'être exposé aux dangers les plus sérieux du côté de la Commune.

D'autres ont pu l'attaquer quand ils étaient à l'abri, moi j'étais à la portée de ses [illegible] et de ses mandats d'arrêt.

D.—En définitive, vous ne poussiez pas du tout à la conciliation dans vos articles.

Rochefort—Si j'ai demandé qu'on votât, c'était pour arriver à une transaction et qu'on nommât des républicains sans désigner personne.

D.—Les 18 et 24 avril vous faites appel au mouvement des grandes villes.

Rochefort—Cela ne valait-il pas mieux pour défendre Paris, que les batteries de la porte Maillot? Il peut y avoir des choses violentes, brutales, grossières, dans ces articles, mais je voulais la conciliation.

M. le président—La vouliez-vous aussi en écrivant, le 3 mai, un article où vous faites appel aux plus mauvaises passions? Vous accusiez l'armée régulière de se servir de bombes à pétrole. Cela est grave.

Rochefort—On ne pouvait vérifier tous les renseignements.

M. le président—Mais en disant que l'on employait contre les Parisiens les engins meurtriers que les gens de l'Empire, libres vous, n'avaient pas voulu employer contre les Prussiens, vous faisiez bouillonner les Parisiens.

Vous demandiez aussi qu'on échangeât Blanqui contre les otages.

Rochefort—Ce que je puis dire, c'est que la Commune était disposée à rendre tous les otages, et notamment l'archevêque de Paris, contre M. Blanqui.

J'avais toujours conçu des inquiétudes très sérieuses sur le sort des otages. Si le gouvernement avait voulu rendre Blanqui...

M. le président—Ce serait alors absolument comme avec les brigands de Marathon.

Rochefort—Je sais bien qu'il y avait une question de dignité, mais je crois que dans les discordes civiles il faut laisser de côté la question d'amour-propre.

M. le président—De pareilles transactions eussent été indignes, et surtout pour rendre à la liberté un homme comme Blanqui.

Rochefort—Je ne connaissais pas Blanqui, je ne voulus pas le mettre sur ma liste. Sans cela, il eût été nommé à Paris; mais je crois que si Blanqui eût été de la Commune, il aurait certainement empêché les assassinats et les incendies. Ainsi, à la Commune, les Blanquistes étaient réputés réactionnaires et suspects. Ils étaient de la minorité.

M. le président.—Ce sont là des suppositions qu'on est libre de ne pas partager. On sait que Blanqui était de la dernière violence, et que c'est par la suppression qu'il a cherché toujours la domination.

Rochefort—Je ne sais pas; ce [illegible] je le tiens de Flourens—c'est que Blanqui avait empêché qu'on ne fusillât le général Trochu.

M. le président—Vous demandiez aussi l'établissement d'une batterie sur les buttes Montmartre.

Rochefort.—L'article n'est pas de moi.

D.—L'article sur les "prières publiques" et sur les jeûnes prescrits par l'autorité religieuse n'est-il pas de vous?

L'accusé.—Ah oui, il est de moi; c'était une réponse à Versailles qui demandait des prières publiques et des jeûnes alors que nous avions jeûné pendant cinq mois sous le siége; je voyais là les plus mauvaises idées de la restauration et du cléricalisme.

M. le président—J'en arrive à la complicité qui vous est reprochée dans la démolition de l'hôtel de M. Thiers.

Je lis dans un premier article:

"M. Thiers possède rue Saint-Georges un merveilleux hôtel rempli d'objets d'art. M. Picard est propriétaire de trois maisons sur le pavé de Paris, d'un fort grand rapport; M. J. Favre possède, rue d'Amsterdam, un charmant hôtel. Que diraient ceux qui nous lancent des obus, si on répondait à leurs obus par la démolition des maisons qui leur appartiennent?"

Ne pensez-vous pas que, à la Commune, cela devait se dire: "C'est vrai, il a raison."

L'accusé.—Oui, mais à la fin de l'article je dis qu'il ne faut pas le faire.

M. le président.—Ceux qui ne paient pas d'impôt s'occupent peu de cette dernière phrase, et vous le pensez bien.

Rochefort—En tous cas, la première pensée n'est pas de moi; la veille, le 11 avril, avait paru un décret qui mettait sous séquestre l'hôtel de M. Thiers. Mon article est du lendemain. Voici comment j'ai écrit cet article. Me promenant aux Champs Elysées dans une voiture découverte, les obus pleuvaient; on m'engageait à ne pas aller plus loin. En rentrant, les obus sifflant, une femme me dit: si on démolissait leurs maisons comme ils démolissent les nôtres? Je répondis: "C'est encore vous qui payeriez." Le soir, l'idée de cette femme me revint et c'est elle qui se retrouve dans cet article. Je n'ai pas reparlé de cette idée et pourtant je sais combien a d'influence l'idée qu'on reprend.

Si je suis revenu sur cet objet, c'était en répondant à un article du "Gaulois", qui disait qu'on vendait sur le trottoir les objets d'art qui garnissaient l'hôtel de M. Thiers, et qu'on démolissait cet hôtel aux cris de "Vive Rochefort!" L'article était de M. Sarcey, qui est mon ennemi personnel; je n'y attachais pas d'importance, mais évidemment il disait cela pour me perdre. Je répondis que pas une épingle n'avait été détournée de l'hôtel Saint Georges.

M. le président—Je lis dans un autre numéro de votre journal un article où vous dites positivement que la démolition de l'hôtel de M. Thiers est une satisfaction nécessaire donnée à l'opinion publique.

(*A continuer.*)

## L'INAUGURATION DU TUNNEL DU MONT CENIS.

Le tunnel du mont Cenis.... Avant de continuer, nous éprouvons le besoin d'ouvrir une parenthèse, pour dire que le mont Cenis n'a rien à voir ici; ce n'est pas lui dont les flancs ont été percés; tout au contraire, ce n'est pas lui que traverse la galerie qui relie le chemin de fer français au chemin de fer italien, car il est situé à près de 20 kilomètres vers le nord-est. La montagne attaquée, c'est en réalité le mont Fréjus, appartenant au massif du mont Tabor. Cela dit pour l'exactitude des faits, nous laissons à d'autres le soin de proposer un changement de nom, s'il y a lieu.

Le tunnel du mont-Cenis a ses deux entrées, l'une en France, près de Modane, l'autre à Bardonnèche en Italie.

En réalité c'est à Fourneau, c'est-à-dire à deux kilomètres de Modane que s'ouvre le tunnel de ce côté. La station de Modane se trouvant à près de cent mètres en contrebas du tunnel, il a fallu faire faire à la voie ferrée venant de France, un détour assez grand pour l'adoucissement des rampes.

Le tunnel a dans sa longueur totale 12,2[illegible] mètres, dont 7,080 ont été creusés à partir de Bardonnèche, et 5,183 seulement à partir de Modane.

La hauteur des deux points d'attaque au-dessus du niveau de la mer n'était point du tout la même, il s'en fallait de plus de 130 mètres. Du côté de la France, en effet, cette hauteur était de 1,202 mètres, et de 1,335 du côté de l'Italie.

Cette différence de niveau a été rachetée par une rampe assez raide de 0,0222 par mètre qui se prolonge à partir de Modane jusqu'au milieu du tunnel—et se continue en une pente beaucoup plus douce, puisqu'elle n'a plus que 0,0005 par mètre—qui aboutit à Bardonnèche.

Il résulte de cette disposition que l'on mettra plus de temps à traverser le tunnel en allant de France en Italie qu'en venant d'Italie en France.

On aurait fort bien pu adopter une pente uniforme qui aurait été réduite à 11 millimètres par mètre; mais entre autres considérations, on se laissa déterminer par celle-ci, qu'en agissant comme on l'a fait, la direction en sens inverse des attaques rendait leur rencontre pour ainsi dire inévitable, du moment que les deux axes étaient maintenus rigoureusement dans le même plan—condition assez facile à remplir grâce aux repères invariablement établis—d'une entrée à l'autre le long des flancs de la montagne et aux observatoires placés en face desdites entrées, et dans le prolongement des lignes de pente des deux galeries.

Ce fut le 31 août 1857 qu'eut lieu, du côté de Modane, l'inauguration de la grande entreprise et que l'on fit jouer la première mine en présence du roi Victor-Emmanuel II et du prince Jérôme Napoléon. Le 18 novembre seulement le travail commença du côté de Bardonnèche.

Pendant les premières années, le percement se fit à la main par les procédés ordinaires. Ce n'est qu'à partir de 1861 que l'on commença à employer les machines mécaniques, et que l'on obtint chaque jour un progrès de plus en plus rapide.

Il ne fut d'ailleurs qu'en 1860 qu'eut lieu la cession de la Savoie à la France, et que une des têtes du tunnel se trouva placée sur le territoire français.

Ainsi, pendant un intervalle de treize ans, les ingénieurs partis du point d'attaque de Fourneaux, marchaient à la rencontre des ingénieurs partis de Bardonnèche. Pendant treize ans ils se cherchaient les uns les autres, à travers le massif de la montagne, dont ils becquetaient chaque jour une parcelle sous les coups de leurs puissantes machines, craignant toujours, pendant cette marche ténébreuse dans les entrailles de la terre, de s'écarter du plan dans lequel ils devaient se rencontrer.

Lorsqu'un jour, un ingénieur français fut surpris tout à coup par un bruit singulier: c'était comme un son sourd qui semblait provenir du fond des abîmes intérieurs. Il appuie son oreille contre la paroi de la galerie pour mieux se rendre compte. Il écoute, le bruit se renouvelle, à peine perceptible, mais à intervalles réguliers. Plus de doute, c'est l'explosion des mines de ceux qui s'avançaient de l'autre côté. Une dépêche est envoyée, et le fait est confirmé. On n'est donc plus qu'à quelques dizaines de mètres les uns des autres. Mais, se rencontrera-t-on? L'anxiété redouble à mesure qu'on se rapproche. Les détonations deviennent distinctes, on commence même à percevoir assez nettement le bruit des perforateurs, enfin, l'on saisit le bruit confus des voix; encore quelques [illegible] et l'œuvre est achevée.

Enfin le 25 décembre 1870, [illegible]

[illegible]

Quelle noble et légitime [illegible] dut [illegible] le cœur de tous ceux qui [illegible] depuis [illegible] d'années [illegible]. Quel [illegible] de toutes ces inquiétudes, qui dans les derniers moments surtout ne leur laissaient plus de repos.

[illegible]

GROTTONI.

M. Sommeiller arriva en effet, on l'avait [illegible] naturellement pour faire lever le [illegible] qui semblait ne [illegible] plus élevé à sa gloire, et qui [illegible] existence [illegible]. Jamais la simple vie n'avait [illegible].

[illegible]

Hélas! Il ne restait à ce grand ingénieur que bien peu de jours pour jouir de sa gloire, car le 6 juin dernier, il est venu [illegible] nous l'avons vu sortir à un âge [illegible] conditions où il ne pouvait pas prévoir la carrière si rude, mais si brillante à tant de titres, qu'il était appelé à parcourir. Et comme pour Archimède, on pourra mettre sur la pierre de son tombeau, le plan graphique du problème qu'il a si habilement résolu.

Et maintenant ne serait-il pas téméraire de chercher à préjuger d'avance les nombreuses et fertiles conséquences que pourra exercer sur l'avenir politique et commercial de l'Europe, ce gigantesque travail, dont le bienfait le plus palpable est de donner, dès à présent aux intérêts de toute nature un moyen de communication régulier, rapide et désormais à l'abri des intempéries des saisons?

Quoi qu'il en soit, le tunnel du mont Cénis vient s'inscrire à son tour, après la pose du câble transatlantique et le percement de l'isthme de Suez, au nombre des plus grandes œuvres de ce siècle, et prouver une fois de plus jusqu'où peut aller le génie humain.

## BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Samedi, 7 oct. 1871.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 200 balles prises à une baisse de low middling et des grades plus élevés de ¼c. Nous modifions nos cotes en conséquence.

Nous suspendissons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyennes, les hauts chiffres pour le strict.

| | Listes en moyenne | Chiffres de l'Exchange |
|---|---|---|
| Inférieur...... | 12¾ à 14¼ | — |
| Low ordinary.. | 13¼ à 14¼ | — |
| Ordinary...... | 15¼ à 16¼ | — |
| Good ordinary | 18 — à 18½ | — |
| Low middling | 19 — à 19¾ | 20¼ |
| Middling...... | 19½ — | 19¾ |
| Strict Middling | 19¾ à 20¼ | |
| Good middling | 20— | |

ÉTAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains le 1 sept. 1870, bal. | | [illegible] |
| Arriv. dep. le dern. état | 3174 | |
| Arrivé précédemment | [illegible] | [illegible] |
| Expédié aujourd'hui | 3403 | |
| Expédié précédemment | 20800 | [illegible] |
| Stock en mains et à bord | | [illegible] |
| Do l'an dernier | | [illegible] |

TABAC.—Le stock de tabac est faible et n'offre pas une assez ample latitude aux acheteurs; durant ces jours derniers il s'est vendu 96 boucauts de feuille à des conditions privées. Nous cotons: [illegible] 7 à 8c, low leaf 8 à 9 [illegible]; medium [illegible]; fin et selections [illegible].

FRET—Les taux du coton sur voiliers pour Liverpool sont de [illegible]; pour le Havre [illegible]; [illegible] Boston [illegible]; sur vapeurs pour Liverpool [illegible]; New York [illegible]; Philadelphie [illegible] la livre.

SUCRE—Il n'y a pas encore eu de recettes de sucre de la nouvelle récolte et dans le vieux il ne se fait qu'un commerce de détail.

MÉLASSE—Treize barils de sirop nouveau ont été reçus aujourd'hui et vendus à 65 c le gallon.

PROVISIONS—On pense que lundi prochain [illegible] la quarantaine [illegible] Texas [illegible] le marché aux provisions se ferma, et les stocks se composent spécialement de farines et [illegible] tenu sur le marché en attendant des prix meilleurs.

FARINE—La superfine, la double et la triple extra sont rares et en demande. L'extra de choix abonde et n'est guère en demande. Ventes, aujourd'hui de 2200 barils dont 30 et 100 de triple extra à $7 15½, 300 de bonne triple extra $7 50, 70 et 550 d'extra de choix à $8 50 et 100 de à $9 [illegible].

MAÏS—Stock rond et demande modérée. Ventes de 400 sacs de jaune et 1000 sacs de blanc mélangé à 84 le boisseau.

AVOINE—Stock faible et bonne demande. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1000 sacs dont 320 d'[illegible] et 800 en petits sacs à 53 c, 300 et 560 sacs à 55 cents le boisseau.

SON—Stock rond et bonne demande. Vente de 300 et 350 sacs à $1 25 les cents livres.

FOIN—Le foin de choix est rare et en demande, les grades au-dessous abondent et ne sont pas en demande.

### Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 6 Oct. 1871.

Arrivé hier—467 bœufs du Texas, 96 veaux et veaux d'un an.

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an.

Stock en vente—[illegible] bœufs du Texas [illegible]

[illegible]

ARGENT. ARGENT!
$85,000 à prêter.
ASSOCIATION DE PRÊTS ET DE GARANTIE [illegible]

LÉON GODCHAUX,
31 et 33...., Rue du Canal...... 31 et 33
—ET—
213, 215 et 217, Rue Vieille-Levée.
Linge Fait,
CHAPEAUX ET LINGERIE,
En Gros et en Détail.
[illegible] FORT STOCK DE LINGE D'AUTOMNE ET D'HIVER, EN CHAPEAUX ET LINGERIE D'HOMMES, DE JEUNES GENS ET DE JEUNES GARÇONS, QUI SONT SORTI DE NOTRE MANUFACTURE. [illegible]
[illegible] TOUS LES MARCHANDS TAILLEURS [illegible] UNE GRANDE PARTIE DU PATRONAGE DES TAILLEURS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
LEON GODCHAUX.

TEINTURE A LA VAPEUR
E. EDW. GEORGEST,
Coin Remparts et St-Philippe.
[illegible]

PELICAN EXCHANGE,
COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
Vis-à-vis de l'Académie de Musique.
[illegible]

RESTAURANT VICTOR,
185...Canal...185
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.
[illegible]

Liste des Lettres [illegible]

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.
[illegible]

La Compagnie d'Assurance MECHANICS & TRADERS.
[illegible]

TEUTONIA Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

AMUSEMENTS.
Académie de Musique.
[illegible]

INSTITUTIONS
LE LOCQUET-LEROY.
[illegible]
EXTERNAT.
[illegible]

JEFFERSON ACADEMY.
RUE BOURBON.
G. J. LORD.
[illegible]

Collége St-Charles.
AU GRAND COTEAU, LOUISIANE.
[illegible]

COLLEGE [illegible]
[illegible]

Collége des Frères Chrétiens.
[illegible]

Louisiana College,
Dirigé par J. Chappuis,
RUE BOURGOGNE, No 274, entre HOPITAL et URSULINES.
[illegible]

INSTITUTION LOCQUET,
[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
[illegible]

Université de Saint-Louis.
[illegible]

[illegible]

LOTERIE
de la Loterie [illegible] de la Louisiane.
Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
GROS LOT ...... $50,000
[illegible]

Médicaments
PRÉPARATION D'AYER,
—QUI REND A LA CHEVELURE—
SA FORCE ET SA COULEUR NATURELLES.

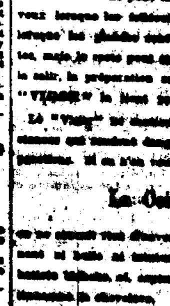

[illegible]
La Coiffure.
[illegible]
Dr J. C. AYER & Co., Lowell, Mass.
Prix ...... $1 00.

LE
NOUVEAU REMÈDE
—DE—
LA LOUISIANE,
POUR LA MALADIE DE POITRINE
—ET—
TOUTES LES AFFECTIONS SCROFULEUSES.
[illegible]

E. H. SMITH & CO.
[illegible]

Ayez Foi sur vos Enfants.
[illegible]

LE DR. CHARLES E. KELLS
[illegible]

Chantier de bois, de Brown.
[illegible]

JULIUS LOEFFLER,
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
[illegible]
VEUVE JACQUES MADELINE DIT MARCHAND vs. FRANÇOIS MARIE MARTIN.
[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

W. E. DeVAN & Co.
[illegible]

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker,
[illegible]

J. E. MERILH & Co.,
179.......Rue Poydras.........179
MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CREPINS.
[illegible]

Dissolution de Société.
[illegible]

GLOVER & ODENDAHL,
[illegible]

Pianos. Pianos.
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
—Rue Royale—
[illegible]

Musique. Pianos.
GRAND BAZAR.
M. ELIE,
[illegible]

Le Docteur J. B. PERES,
[illegible]

D. AUGUSTIN,
AVOCAT.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR LOUIS STEHR.
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Habillements, Articles de Toilette et Chapeaux.
[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.
[illegible]

PAR D. E. MORPHY.
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
[illegible]

SANS LIMITE.
Une jolie Résidence de famille, au Nord de la rue Kerlerec, entre les rues des Remparts et Bons-Enfants, à un tiers de la rue de l'Esplanade.
[illegible]

Beals & Laine.
[illegible]

McCloskey, Bigby & Co.,
MARCHANDS DE CHARBON.
[illegible]

P. & R. De VERGES,
[illegible]

Grocerie à Vendre.
[illegible]

A Louer.
[illegible]

Maison de Maître à Louer.
[illegible]

Demande de Maison.
[illegible]

A Louer.
[illegible]

A Vendre ou à Louer.
[illegible]

Marché Hoyle,
A LOUER.
[illegible]

A Vendre.
[illegible]

SIEWERD & KIP.
MOULIN A RIZ.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOFFMAN MARKS & CO.
Vente à crédit et sans réserve,
[illegible]

Marchandises avariées!
Marchandises avariées!
[illegible]

Grande Vente par Colis,
[illegible]

Gants, Gantelets, Chemises, Corsets
[illegible]

PAR O. VALETON.
O. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14 rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magazine.
[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.
[illegible]

PAR M. BARRETT.
Vente de Clôture.
[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.
[illegible]

DE B. ANDERSON & SON,
[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires
D'ARMSTRONG,
[illegible]

GUANO PELICAN.
[illegible]

Pension.
[illegible]

G. W. DUNBAR & SON,
10, 12 et 14... RUE St-LOUIS... 10, 12 et 14
NOUVELLE-ORLÉANS,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
[illegible]